



**Termes de référence,
pour l'élaboration d'un module de formation et la formation des professionnels de la prise en
charge des enfants sans soutien familial.**

Expert(e)s recherché(e)s :
1 consultant(e) international
1 consultant(e) national(e) (juriste)
1 consultant(e) national(e) (psychosocial(e))

1. Contexte :

La privation de milieu familial concerne plusieurs catégories d'enfants vulnérables en Tunisie, notamment les enfants nés hors mariage, les enfants appartenant à des familles vulnérables, les enfants victimes de maltraitance ou menacés de l'être, les enfants vivant avec un handicap, etc.. Le placement en institution, quand bien même il représente une réponse immédiate aux besoins directs des enfants, il ne constitue pas la meilleure solution pour autant, étant donné que les enfants placés en institution sont privés de l'environnement familial qui est le cadre idéal pour le développement intégral de l'enfant tant sur le plan moral, intellectuel, psychologique qu'émotionnel.

Lors de l'analyse du rapport périodique de la Tunisie sur la mise en œuvre de la convention sur les droits de l'enfant (en 2010), le comité de la convention a -t- il aussi recommandé au pays de « *Garantir une protection et des services sociaux efficaces aux familles les plus vulnérables et veiller à ce que les régimes de protection sociale donnent la priorité aux femmes chefs de famille et surtout : i) de donner la priorité à la protection du milieu familial naturel et de veiller à ce que le retrait de la famille et le placement en famille d'accueil ou en institution ne soit utilisé qu'en dernier ressort si tel est l'intérêt supérieur de l'enfant; ii) d'élaborer un plan d'action national aux fins de la mise en œuvre efficace de la politique de désinstitutionalisation selon un échéancier précis et d'assurer la mise en place de mécanismes en vue de sa bonne exécution et de son suivi; iii) de développer les services de protection de remplacement en mettant en place une réglementation, des normes minimales et des contrôles appropriés et iv) de garantir le droit de l'enfant d'être entendu à tous les stades de la procédure de protection de remplacement* ».

Avec le processus de transition démocratique en cours, la Tunisie vit actuellement une période de réforme multi-sectoriels. Il y a lieu de noter que l'élaboration du Plan de Développement Quinquennal 2016-2020 a réservé une place centrale à l'intérêt de l'enfant. Les partenaires gouvernementaux et les organisations de la société civile actives dans la protection de l'enfance, avec l'appui de l'UNICEF, ont lancé un programme d'appui à la désinstitutionalisation des enfants privés de milieu familial, financé par la Coopération italienne en Tunisie au travers d'un projet intitulé « chaque enfant a droit à une famille ». A la base du lancement de ce projet, une Politique intégrée de la protection des enfants a été élaborée.

L'objectif général du projet d'appui à la désinstitutionalisation des enfants est de contribuer à ce que les enfants vulnérables ainsi que les adolescents en danger ou vivant avec un handicap puissent bénéficier d'un environnement familial de qualité, propice à leur garantir le bien-être et le développement intégral de leur potentialités.

2. Justification:

La Tunisie est riche d'une longue expérience et une expertise avérée dans le domaine de la protection et la désinstitutionalisation des enfants privés de milieu familial. Des nombreuses recherches, études et enquêtes ont été menées ces dernières années sur la problématique, mettant à jour des pistes d'actions pour les décideurs.

Les différents partenaires du projet de la désinstitutionalisation des enfants vulnérables s'accordent sur la nécessité et l'urgence de renforcer les capacités des professionnels de la désinstitutionalisation des enfants abandonnés par leurs mères, sans soutien familial ou vulnérables (DPE, travailleurs sociaux, psychologues, délégués à la protection de l'enfance, etc.) dans les domaines juridique de l'appui psychosocial aux familles à risque et des mères célibataires afin de prévenir l'abandon d'enfants et de favoriser la récupération des enfants par leurs familles biologiques.

Ainsi, l'élaboration d'un module de formation et d'un outil d'identification des enfants nécessitant le placement en institution à titre provisoire, ainsi que la formation des professionnels de la désinstitutionalisation ont été prévues dans le cadre du projet « chaque enfant a droit à une famille », objet des présents termes de référence.

3. Objectifs :

L'objet de la présente consultation est de : (i) élaborer un module de formation pour les professionnels de la désinstitutionalisation ; (ii) concevoir un outil d'identification des enfants en danger nécessitant un placement temporaire en institution ; et (iii) organiser la formation de 200 professionnels de la désinstitutionalisation en des sessions de 25 participants chacune (DPE, travailleurs sociaux, psychologues, agents des ONG..).

4. Résultats attendus :

- Un module de formation est élaboré pour les professionnels de la désinstitutionalisation portant sur tous les aspects de : (i) la prise en charge psychosociale et légale des enfants abandonnés par leurs mères, sans soutien familial ou vulnérables ; (ii) l'appui psychosocial des familles à risque et des mères célibataires ; et (iii) la médiation en vue de prévenir l'abandon d'enfants par leurs mères et de favoriser la réintégration familiale des enfants abandonnés ou en institutions ;
- Un outil d'identification des enfants en danger nécessitant un placement provisoire en institution est élaboré de manière participative;
- 200 professionnels de la désinstitutionalisation sont formés sur tous les aspects psycho-sociaux et légaux de la prise en charge des enfants sans soutien familial ; du suivi/appui psychosocial des familles à risque et mères célibataires et de la médiation en faveur de la réintégration familiale des enfants abandonnés ou en institution.

5. Responsabilité et livrables pour l'équipe des consultants

Les trois consultant(e)s à recruter travailleront en équipe. Le/la consultant(e) international(e) travaillera en tant que consultant(e) principal(e) avec l'assistance de deux consultant(e)s nationaux/les qu'il/elle supervisera. Il/Elle aura la responsabilité de la qualité et de la ponctualité de tous les livrables vis à vis de l'UNICEF.

5.1. Le/la consultant(e) principal(e)/international(e) sera directement responsable:

- d'analyser tous les documents d'intérêt pour la consultance ;
- de présenter un rapport initial contenant : (i) l'analyse de la situation des besoins de formation des professionnels de la protection des enfants abandonnés, sans soutien familial ou en danger ; (ii) la méthodologie de travail ; et (iii) le chronogramme des activités;
- d'élaborer un guide d'interview et d'organiser et conduire les interviews avec des informateurs clés¹, y compris des enfants en institutions, afin de confirmer les besoins de formation et d'établir la liste des personnes à former ;

¹ Informateurs clés : (i) ministères (Affaires sociales ; Femmes, Famille et Enfants ; Justice ; Education ; Santé ; Intérieur ; ..) ; (ii) autres institutions publiques et civiles dont l'Institut National à la Protection des Enfants (INPE) ; Villages d'Enfants-SOS ; le pouponnières pour enfants abandonnés ; Centres de Protection Sociale des Enfants (CPSE), Centre Social d'Observation des Enfants (CSOE), Délégués à la Protection des Enfants (DPE), Juges d'enfants ; directeurs des centres de réhabilitation pour enfants en contact avec la loi; Centres Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance (ClJE), Centres de Décence et d'Intégration Sociale (CEDIS)], ONG, etc.

- de rédiger un module de formation² et un outil d'identification des enfants nécessitant un placement provisoire en institution ;
- d'organiser et faciliter 8 sessions de formation de 25 participants chacune, avec l'assistance des consultant(e)s nationaux/les ;
- d'évaluer chaque session de formation, et en faire rapport ;
- identifier et inviter des personnalités ou expert(e)s pour partager leurs expériences au cours des sessions de formation ;
- de revisiter le module de formation et l'outil d'identification à l'aune de commentaires reçus et d'en produire des produits finis ;
- de répartir et coordonner les tâches aux consultant(e)s nationaux/les et d'approuver leurs notes de frais pour paiement ; et
- Participer aux réunions et ateliers de travail en relation avec la présente consultation.

5.2. Les deux consultant(e)s assistant(e)s/ nationaux/les, chacun(e) dans son domaine d'expertise psychosociale et juridique, auront la responsabilité :

- De contribuer à l'élaboration du rapport initial par l'intégration des dimensions psychosociale et juridique d'assurer à l'équipe une lecture correcte du contexte ;
- contribuer à l'élaboration du module de formation selon leurs domaines d'expertise (psychosocial ou juridique) ;
- de proposer la liste des personnes ressources/ informateurs clés à interviewer dans le cadre de la consultation et de prendre rendez-vous avec eux ;
- de prendre des notes aux cours des interviews sous la conduite du/de la consultant(e) international(e) et de rédiger des rapports d'interviews ;
- d'identifier des personnes ressources / experts qui pourront venir partager leurs expériences professionnelles et pratiques avec les participants au cours des sessions de formation ; et
- de co-faciliter la formation, intervenir dans leurs domaines d'expertise et d'appuyer le/la consultant(e) international(e) pour l'interprétation s'il y a lieu, afin de permettre aux participants d'intervenir dans la langue de leur choix ;
- de rédiger les rapports des sessions de formation sous la supervision du/de la consultant(e) principal(e) ;
- de traduire en Arabe tous les outils et rapports développés dans le cadre de la consultation.

5.3. Livrables attendus :

A. Consultant(e) principal(e)/ international(e)

Tâches	Livrables	Délai	Durée
Responsabilité 1 :			
- Analyse documentaire - Rapport initial			30 jours ouvrables
1. Analyser tous les documents d'intérêt pour la consultation; 2. Elaborer un rapport initial faisant un état des lieux et présentant l'approche méthodologique et le chronogramme des activités.	Un rapport initial	2 ^{ème} semaine	
Responsabilité 2 :			
- Interviews avec les informateurs clés; - Elaboration d'un module de formation des professionnels de la désinstitutionalisation ; - Elaboration d'un outil d'identification d'enfants nécessitant un placement provisoire en institution			30 jours ouvrables
1. Identifier des informateurs clés (<i>key informants</i>) dans les ministères et autres institutions publiques et civiles ; 2. Interviewer les informateurs clés identifiés ;	Un module de formation;	4 ^{ème} semaine	

² Le module de formation pour les professionnels de la désinstitutionalisation portera sur tous les aspects de : (i) la prise en charge psychosociale et légale des enfants abandonnés par leurs mères, sans soutien familial ou en danger/vulnérables ; (ii) l'appui psychosocial des familles à risque et des mères célibataires en vue de prévenir l'abandon d'enfants ; et (iii) la médiation afin de favoriser la réintégration familiale des enfants abandonnés ou en institutions ;

3. Analyser les données collectées aux cours des interviews; 4. Visiter les enfants dans les différentes d'institutions et en interviewer quelques-uns de ceux qui sont en âge de répondre ; 5. Rédiger le module de formation ; 6. Elaborer un outil d'identification d'enfants nécessitant un placement institutionnel provisoire	- Un outil d'identification d'enfants nécessitant un placement institutionnel provisoire.		
Responsabilité 3 : - Formation des professionnels de la désinstitutionalisation des enfants			30 jours ouvrables
1. Identifier les besoins de formation en collaboration avec les différentes institutions partenaires, et établir des listes de personnes à former 2. Organiser et faciliter 8 sessions de formation de 25 professionnels chacune; 3. Evaluer chaque session de formation avant et après ; 4. Organiser et faciliter le partage d'expériences et le débat avec de personnalités/ personnes ressources durant la formation ; 5. Faire rapport de chaque session de formation avec évaluation pré et post formation.	- 8 Sessions de formation ; - Rapport de chaque session de formation, avec évaluation pré et post formation (8 rapports).	A partir de la 5 ^e semaine	
Responsabilité 4 : - Tenir les membres du comité technique informés de l'état d'avancement des activités - Révision (s'il y a lieu) du module de formation			
1. Participer aux réunions et ateliers de travail en relation avec la présente consultation et faire la restitution sur l'état d'avancement ; 2. Réviser le module de formation en fonction des commentaires et des évaluations reçus pendant la formation ; 3. Finaliser l'outil d'identification des enfants nécessitant un placement provisoire ; 4. Rédiger le Rapport final.	- Une version finale du module de formation ; - Version finale de l'outil d'identification - Rapport final en Français avec des recommandations sur des formations à venir.	18 ^e semaine 18 ^e semaine 18 ^e semaine	

B. Consultant(e) national(e) - juriste

DESCRIPTION DES TACHES			
Tâches	Livrables	Délai	Durée
Responsabilité 1 :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablissement d'une liste d'informateurs clés des milieux administratif et judiciaire pour le traitement des cas des enfants ; ✓ Prise de rendez-vous avec les informateurs clés ; prise de notes pendant les interviews et rédaction de rapports d'interviews. 			
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la liste des informateurs clés en rapport avec le traitement administratif et judiciaire des cas des enfants ; - Fixer des rendez-vous avec les informateurs clés identifiés - Prendre des notes au cours des entrevues et rédiger des rapports d'interviews. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'informateurs clés - Rapports d'interviews 	1 & 2 ^{eme} semaines	30 jours ouvrables
Responsabilité 2 :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité contextuelle sur le plan juridique et administratif du module de formation 			
<ul style="list-style-type: none"> A partir de sa maîtrise du contexte juridique tunisien, assurer à l'équipe : - une lecture exacte des besoins de formation des différents intervenants en matières administrative et judiciaire dans le traitement des cas/dossiers des enfants abandonnés, sans soutien familial ou en danger ; et - la conformité contextuelle des aspects juridiques et administratifs du module de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - un module de formation adapté au contexte 	4 ^{eme} semaine	

- Produire en Français pour le/la consultant(e) international(e) un résumé/synthèse de tous les documents clés à caractère juridique disponible en Arabe uniquement;			
Responsabilité 3 : ✓ Organisation de 8 sessions de formation		A partir de la 5 ^e semaine	30 jours ouvrables
- Co-organiser et co-faciliter les sessions de formation; - Faciliter la participation active des participants, en Arabe au besoin, et servir d'interprète au/à la consultant(e) international(e) dans ce cas ; - Identifier et prendre contact avec de personnalités/experts du monde juridique ou judiciaires tunisien pour qu'ils viennent partager leur expérience ; - En alternance avec le consultant national psychosocial, rédiger les rapports des sessions de formation ;	- 8 sessions de formation participative - Partage d'expériences de personnalités/experts avec les participants - 4 Rapports de formation		
Responsabilité 4 : ✓ Elaboration d'un outil d'identification d'enfant nécessitant un placement provisoire, adapté au contexte		19 ^e semaines	
- S'assurer de la conformité contextuelle des contenus juridiques et administratifs de l'outil d'identification des enfants nécessitant un placement institutionnel provisoire conformément aux directives en la matière ; - Conjointement avec le/la consultant(e) national(e) psychosocial(e), traduire en Arabe : a. le module de formation final ; b. l'outil d'identification ; et c. le rapport final en.	- Une traduction en Arabe: a. du module de formation final ; b. de l'outil d'identification ; et c. du rapport final.		

C. Consultant(e) national(e) – psychosocial(e)

DESCRIPTION DES TACHES			
Tâches	Livrables	Délai	Durée
Responsabilité 1 : ✓ Etablissement d'une liste d'informateurs clés du milieu psychosocial (psychologues, assistant(e)s sociaux/les, infirmières, sages-femmes..), pour le traitement des cas des enfants abandonnés, sans soutien familial ou en danger; ✓ Prise de rendez-vous avec les informateurs clés ; prise de notes pendant les interviews et rédaction de rapports d'interviews.		1&2 ^{eme} semaines	30 jours ouvrables
- Etablir la liste des informateurs clés en rapport avec le traitement psychosocial des cas des enfants ; - Fixer des rendez-vous avec les informateurs clés identifiés ; - Prendre des notes au cours d'interviews et rédiger des rapports d'interviews.	- Liste d'informateurs clés - Rapports d'interviews		
Responsabilité 2 : ✓ Conformité contextuelle sur le plan psychosocial du module de formation		4 ^{eme} semaine	
A partir de sa maîtrise du contexte psychosocial tunisien, assurer à l'équipe : - une lecture exacte des besoins de formation des différents intervenants en matières dans le traitement des cas/dossiers des enfants abandonnés, sans soutien familial ou en danger ; et - la conformité contextuelle de l'aspect psychosocial du module de formation. Produire en Français pour le/la consultant(e) international(e) un résumé/synthèse de tous les documents clés à caractère psychosocial disponible en Arabe uniquement;	- un module de formation adapté au contexte		

Responsabilité 3 : ✓ Organisation de 8 sessions de formation		A partir de la 5 ^e semaine	30 jours ouvrables
<ul style="list-style-type: none"> - Co-organiser et co-faciliter les sessions de formation; - Faciliter la participation active des participants, en Arabe au besoin, et servir d'interprète au/à la consultant(e) international(e) dans ce cas ; - Identifier et prendre contact avec de personnalités/experts du monde psychosocial tunisien pour qu'ils/elles viennent partager leur expérience ; - En alternance avec le consultant national juriste, rédiger les rapports des sessions de formation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 sessions de formation participative - Partage d'expériences de personnalités/experts avec les participants - 4 Rapports de formation 		
Responsabilité 4 : ✓ Elaboration d'un outil d'identification d'enfant nécessitant un placement provisoire, adapté au contexte		19 ^e semaine	
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité contextuelle du contenu psychosocial de l'outil d'identification des enfants nécessitant un placement institutionnel provisoire conformément aux directives en la matière ; - Conjointement avec le/la consultant(e) national(e) juriste, traduire en Arabe : <ul style="list-style-type: none"> d. le module de formation final ; e. l'outil d'identification ; et f. le rapport final en. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une traduction en Arabe: <ul style="list-style-type: none"> d. du module de formation final ; e. de l'outil d'identification ; et f. du rapport final. 		

7. Méthodologie de travail

Les consultants seront recrutés de manière indépendante pour constituer une équipe qui travaillera sous le leadership du consultant international. Le consultant international sera responsable de la validation des livrables des consultants nationaux et les livrables du consultant international, qui sont les livrables finaux de la consultation, seront validés par le responsable du programme protection en collaboration avec le comité technique du projet désinstitutionalisation. Seule la validation des livrables finaux de la consultation déclenchera le paiement de tranches d'honoraires aux différents consultants suivant l'échéancier de paiement ci-dessous :

Livrables	Consultants	Honoraires
Un rapport initial	Consultant international	30%
	Consultant national Psychosocial	
	Consultant national Juriste	
-Un module de formation; -Un outil d'identification d'enfants nécessitant un placement institutionnel provisoire	Consultant international	20%
	Consultant national Psychosocial	
	Consultant national Juriste	
-8 Sessions de formation ; -Rapport de chaque session de formation, avec évaluation pré et post formation (8 rapports).	Consultant international	20%
	Consultant national Psychosocial	
	Consultant national Juriste	
-Une version finale du module de formation ; -Version finale de l'outil d'identification	Consultant international	30%
	Consultant national Psychosocial	
	Consultant national Juriste	

-Rapport final en Français avec des recommandations sur des formations à venir		
--	--	--

8. Durée, Responsabilité, Honoraires et Lieu de la mission:

Le/la consultant(e) international (e) sera recruté(e) pour une durée **de 60 jours de travail** répartis sur une période de 5 mois, et supervisera deux consultants/tes nationaux/.

Le/la consultant(e) international (e) sera redevable de la qualité et de la ponctualité de tout le travail et de tous les livrables vis-à-vis de l'UNICEF.

Le/la consultant(e) international (e) aura sous sa supervision les deux consultant(e)s nationaux/les. Il/Elle visera les factures des consultant(e)s nationaux/les pour paiement.

Les honoraires du/de la consultant(e) seront évalués sur la base du barème des Nations Unies en accord avec ses qualifications et expérience.

La consultation se déroulera à Tunis, avec la possibilité de déplacement dans d'autres régions du pays. Tout déplacement hors de Tunis sera pris en charge conformément aux modalités contractuelles convenues en accord avec les procédures de l'UNICEF.

Autres formalités administratives

Les consultants utiliseront leurs propre ordinateurs et travaillerons en dehors du bureau UNICEF. Le/la consultant(e) international(e) proposera un calendrier de réunions de travail à l'UNICEF avec la Spécialiste de la Protection de l'Enfance. Les besoins de reprographie (photocopie, impressions de documents..) dans le cadre de la consultation seront inclus dans l'offre financière. Lors des réunions à l'UNICEF, les consultants pourront avoir accès à l'Internet sans fil du bureau.

9. Profil des consultants recherchés pour ce travail

A. Profil attendu du (de la) consultant(e) international(e)

- Un diplôme de niveau master au moins en sciences sociales ou sciences humaines ou sciences juridiques
- Connaissances approfondie du système de protection et de désinstitutionalisation et de la prise en charge des enfants sans soutien familial,
- Connaissance des questions de protection et de promotion des droits de l'enfant ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de recherche, de formation et d'élaboration d'outils de formation sur des thématiques similaires ;
- Bonne connaissance du contexte tunisien et expérience des méthodes andragogiques;
- Maîtrise de la langue française et très bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- La maîtrise de l'arabe sera un atout
- L'expérience de travail avec le Système des nations Unies sera un atout.

B. Profil attendu du/ de la consultant(e) - juriste.

- Un diplôme de niveau master au moins en droit ou sciences juridiques ;
- Bonne connaissance de la protection des enfants et de la problématique de désinstitutionalisation des enfants sans soutien familial en Tunisie ;
- Expérience avérée d'au moins 7 ans en matière de formation ou d'animation d'ateliers pour adultes,
- Faire preuve de capacité de travailler en équipe sous pression ;
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction et de synthèse dans les deux langues arabe et français.

C. Profil attendu du/ de la consultant(e) psychosocial(e)

- Un diplôme de niveau master en sciences sociales ou sciences humaines ;
- Bonne connaissance de la problématique de désinstitutionalisation des enfants sans soutien familial en Tunisie et maîtrise des contraintes d'ordre psychosocial y relatives ;
- Expérience avérée d'au moins 7 ans en matière de formation ou d'animation d'ateliers pour adultes,
- Faire preuve de capacité de travailler en équipe sous pression ;
- Maîtrise des techniques de facilitation et de formation des adultes ;
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction dans les deux langues.

10. Modalités de soumission :

Les candidats intéressés par l'un ou l'autre des profils ci-dessus devront soumettre une offre technique comprenant les documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- La méthodologie/approche à suivre ;
- Un chronogramme du travail ;
- Le CV avec mise en exergue de l'expertise
- Au moins deux références de travaux similaires;
- Toutes autres pièces (publications/travaux de recherche, manuels de formation développés, etc.) prouvant les qualifications, compétences, et expérience requises. Copies des diplômes académiques.

Les soumissions se feront en ligne sur le site de l'UNICEF, dans les trois semaines au plus tard dès la date de publication. Les candidats techniquement qualifiés seront par la suite contactés pour leurs propositions financières.

11. Supervision : Section et nom de la personne responsable :

La coordination globale du travail sera assurée par le/la spécialiste du Programme protection de l'UNICEF en collaboration avec le comité technique du projet désinstitutionalisation.